RÉSEAU SANTÉ SOCIAL
DE LA BROYE FRIBOURGEOISE

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 mai 2025, à 19H30, à Montet

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Mme Catherine Tomala, cheffe des entités sociales ; M. Laurent Bourgeois, directeur des soins ; M. Rogério Da Silva Gonçalves, infirmier-chef Mouettes ; Mme Marie-Claire Corminboeuf, membre du comité ; Mme Valérie Piller Carrard, Conseillère nationale ; M. Pascal Joye, président COSAF ; M. Pierre-André Grandgirard, Député.

1. Accueil et introduction

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Il est très heureux de nous accueillir au Château de Montet.

Les scrutateurs suivants sont désignés : Mme Annelyse Joye et M. Serge Carrard.

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 30 avril 2025 aux délégués.

Nicolas Kilchoer informe que certaines communes l'ont approché afin de discuter de l'ordre du jour. Il précise donc que le plan financier du RSSBF est un outil de pilotage et de transparence qui permet d'anticiper les dépenses. Les chiffres contenus dans ce plan sont basés sur le nouveau rapport 2026-2030 de planification des soins de longue durée et les besoins potentiels d'activités pour les prochaines années. Il est un outil de pilotage pour la direction générale du RSSBF et ne nécessite pas d'approbation de l'assemblée. Il est important qu'on puisse en discuter et préparer les priorisations des investissements pour le district de la Broye. Les préoccupations des communes sont légitimes et partagées par l'ensemble du comité. Ceci d'autant plus que, dans l'intervalle, le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) a été publié et va impacter les communes et le RSSBF. Il est donc important de planifier de manière très fine notre avenir avec les frais et les moyens financiers réels à disposition.

En collaboration avec ASCOBROYE, une séance sera planifiée juste avant l'été ou à la reprise avec les syndics, les responsables des finances et les responsables des différentes associations de communes du district pour examiner notamment la priorisation des investissements ainsi que les divers plans financiers des différentes associations.

Le point 6 de l'ordre du jour sera donc une présentation synthétique.

Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

2. Appel des communes

Toutes les communes sont présentes. Le nombre de voix s'élève à 72 sur un total de 72. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

3. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2024

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal du 6 novembre 2024 qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Présentation et approbation des comptes et du rapport de gestion 2024

Les comptes et le rapport de gestion 2024 ont été préalablement adressés aux communes avec la convocation. Nicolas Kilchoer remercie Serges Clot et Valérie Nicolet pour le grand et excellent travail de présentation fait en amont.

Les comptes sont présentés par Serges Clot.

4.1 RSSBF

Les frais de formation ont été plus importants que prévu mais ils sont répartis dans les entités et donc, au final, les budgets sont respectés. Augmentation du nombre de postes informatiques et une attribution au fond des heures supplémentaires pour couvrir les HS liées au personnel administratif.

Au final les coûts à répartir se montent à CHF 3'635'959.66.

4.2 Entités santé : EMS/SASDB

EMS/Foyer de jour : Le prix de pension est pareil qu'en 2023. La demande d'augmentation n'a toujours pas été acceptée. Augmentation du nombre de journées ; nous sommes à 98.5% de taux d'occupation et le but est d'arriver à 99%. Le personnel temporaire a un coût qui n'est pas totalement pris en charge par le canton. Nous allons faire attention à ces frais. Le service RH a mis en place un pool de collaborateurs qui sont rémunérés à l'heure pour des remplacements. Les frais financiers hors district nous coûtent près de CHF 110'000.00 de plus. Depuis 2024 nous recevons aussi les factures de l'HFR et de l'HIB pour les personnes qui séjournent chez eux en attente d'un placement (rattrapage des années 2021 à 2024). Les coûts de l'énergie n'ont pas été assez budgétisés selon ce qui avait été annoncé par le Groupe E. Le matériel médical est également en forte augmentation ; le canton n'a pas revu sa subvention alors que les prix augmentent.

Le nombre de journées au Foyer de jour est également en augmentation.

Au final un dépassement à refacturer aux communes de CHF 391'069.59.

SASDB : Il y a eu une nette amélioration au niveau de la facturation des prestations et ce, avec la même dotation. Nous avons eu une diminution des heures supplémentaires d'environ CHF 100'000.00 (sans les payer, récupération en congé).

Un solde de CHF 16'173.34 reste à la charge des communes.

4.3 Entités sociales : SSB/SOC

SSDB : Le nombre de dossiers continue d'augmenter. Légère augmentation au niveau de la masse salariale car il y a eu beaucoup d'engagements pour des remplacements. Augmentation des coûts informatiques en raison de l'augmentation de la dotation en personnel.

Bonus de CHF 189'251.94 pour les communes.

SOC : Le nombre de mandats augmente également. Tous les postes sont en dessous du budget. Nous continuons à encaisser des émoluments des curateurs fixés par la Justice de paix pour 2020 à 2023.

Bonus de CHF 166'905.69 pour les communes.

4.4 Indemnités forfaitaires (IF)

La décision du Conseil d'état d'augmenter les IF en décembre 2023 a péjoré le résultat 2024 car les budgets avaient déjà été acceptés.

Au final CHF 337'804.58 est à refacturer aux communes. La décision du CE représente environ CHF 117'765.00 et le reste est dû à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

4.5 Ambulance et SMUR

Subvention annuelle fixe de CHF 521'737.00. Il n'y a plus de décompte.

4.6 Association

Au niveau des **investissements** le plus gros investissement est l'achat du terrain du futur EMS à Estavayer-le-Lac. Le reste des postes avait été mis au budget.

Résultat final par nature de CHF 388'889.88 à refacturer aux communes selon la répartition inter-communale avec le solde de subvention 2025.

Le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée. Il fait alors lecture du rapport de la fiduciaire qui est intégré au rapport de gestion 2024.

Claude Rüttimann lit le rapport de la Commission financière et recommande l'approbation des comptes. Il remercie Serges Clot et la direction pour son important travail.

Les comptes dans leur ensemble tels que présentés et le rapport de gestion 2024 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité des voix.

5. Présentation de la Stratégie 25-30 du RSSBF

Nicolas Kilchoer relève que cela a été un grand travail de la part de la DG de mettre en place cette stratégie. Un document A5 qui résume la stratégie est distribué aux participants.

Valérie Nicolet rappelle que la stratégie générale a été envoyée avec la convocation. Il est important d'avoir une boussole pour pouvoir diriger le RSSBF et de pouvoir piloter les coûts pour les communes. Des bilans quadrimestriels sont faits (3x/année) afin d'avoir un suivi et une évaluation des différents indicateurs mis en place. Il s'agit d'une démarche participative. Il a été décidé de ne pas s'accompagner de spécialistes car le but est que chacun puisse se l'approprier jusqu'au niveau des cadres qui devront la présenter et la soutenir auprès de leurs collaborateurs.

Sébastien Formica demande si les collaborateurs vont être mesurés par rapport aux bilans et tableaux de bord. Valérie Nicolet lui répond que c'est déjà le cas pour certains collaborateurs. Les réalités changent par rapport aux différentes entités. Certains indicateurs se mesurent mensuellement ou annuellement, d'autres tous les 3 ans (satisfaction clients/personnel). Sébastien Formica pense que c'est intéressant et important d'avoir accès à ces résultats afin de voir la progression sur les années car c'est la base pour avoir des budgets qui tiennent. Valérie Nicolet peut, en début d'année prochaine, faire une synthèse de ce qui a été mesuré en 2025. Nicolas Kilchoer soutient cette demande. Sébastien Formica demande comment cette nouveauté est ressentie par les collaborateurs. Valérie Nicolet lui répond que c'est un peu difficile, c'est un changement de paradigme/d'organisation. Une clinicienne accompagne les collaborateurs du SASDB afin que toutes les prestations soient facturées et que les infirmiers aient le temps de faire toutes leurs prestations. En 2025, il faudra consolider le SASDB ; un certain nombre de mesures a été mis en place pour améliorer ce service.

Un autre participant demande si une analyse va être faite pour diminuer les jours des APG (actuellement 61). Raphaël Monnerat lui répond qu'un marché public va être fait tout prochainement pour revoir nos assurances de personnes. Il explique qu'à la création du RSSBF en 2020, nous avons été pris de cours par le Covid-19 et n'avons pas pu le faire à ce moment-là. Le

comité avait alors décidé de choisir l'option des 61 jours afin de diminuer les primes. L'appel d'offre va être lancé fin juin et une analyse sera faite pour trouver la meilleure solution pour 2026 (contrat pour 3 ans).

6. Présentation du Plan financier 25-30 du RSSBF

Valérie Nicolet estime important de le présenter. En principe, les chiffres mentionnés sont corrects sauf pour les 90+ mais le plan sera ajusté d'année en année. Il s'agit d'un outil de travail qui se base sur un scénario qui nous permettra d'avoir cette visibilité financière pour une période de 5 ans. Chaque franc anticipé aujourd'hui, est un choix assumé demain. Il permettra d'agir et pas de subir. Le plan financier permet d'offrir quelques solutions, c'est notre garde-fou budgétaire.

Concernant le PAFE, Valérie Nicolet a sollicité les collègues du RSSBF afin d'avoir leur avis. Les collaborateurs des soins vont être touchés de plein fouet. Même si nous n'avons pas été invités à répondre à la mise en consultation, le RSSBF et les réseaux du canton vont y répondre. Avec Serges Clot ils vont essayer d'estimer les coûts que cela aura. Soyez sûrs que nous nous positionnerons à ce sujet !

7. EMS Les Lilas : Installation de panneaux solaires – Validation de l'investissement

Valérie Nicolet rappelle que le bâtiment est en bonne santé et que cette installation permettrait de générer des certaines économies au niveau de l'énergie.

Claude Rüttimann prend la parole au nom de la CF et lit leur rapport. La CF estime que le projet est rentable et recommande de valider cet investissement.

L'investissement tel que présenté est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité des voix.

8. Election d'un membre à la Commission sociale en remplacement de Mme Glauser

Nicolas Kilchoer rappelle l'art 20 de nos statuts. Il s'agit donc de remplacer la représentante des milieux sociaux. Il présente la candidature de Marie Ammann, domiciliée à Estavayer-le-Lac, Juriste spécialiste.

La candidature de Mme Ammann est acceptée à l'unanimité des voix.

9. Etat des dossiers en cours

S'agissant du PAFE, Nicolas Kilchoer relève que le canton souhaite transférer beaucoup de charges sur les communes. Il est important d'en discuter pour trouver la priorité des agissements, nous devons être attentifs. Le PAFE est en consultations jusqu'au mois de juin. Il faut absolument trouver une coordination régionale.

Catherine Plüss informe que l'EMS d'Estavayer-le-Lac est à l'enquête depuis vendredi dernier. Les gabarits sont posés. La Coba espère que ça va aller vite.

10. Divers

Anne-Marie Durussel prend la parole concernant le PAFE et explique que l'état veut transférer la charge de 50 millions aux communes et qu'il s'agit de 30 millions que pour le médico-social. L'ACF va faire une réponse à la mise en consultation. L'état doit prendre ses responsabilités et augmenter ses impôts. Les communes sont étouffées par les charges. Si des communes souhaitent donner leur avis, il est demandé de passer par l'ACF afin de les regrouper et ainsi tirer tous à la même corde.

Eric Chassot précise que certaines communes ont fait des estimations et qu'on parle entre 5 et 10 centimes d'impôts. Il responsabilise également les personnes présentes en questionnant le niveau de prestations de soins que la Broye souhaite et le prix que la population sera prête à payer. Si on y ajoute tous les projets, les communes ne sont pas loin de la banqueroute. Il faut sensibiliser la population.

Nicolas Kilchoer donne la parole à Sébastien Baudin, Syndic de la commune de Les Montets, qui nous souhaite la bienvenue dans cette salle nouvellement équipée pour ce genre de séance. Il présente ce lieu récemment acquis par la commune qui accueille divers projets de logements (14 appartements en location), de salles de conférences, de 5 chambres d'hôtes (disponibles dès cet été) et de lieux de rencontres.

Le Président remercie la commune de Les Montets pour la mise à disposition de la salle et l'organisation de la verrée et clôt l'assemblée à 20h55.

Le Président	La secrétaire
Nicolas Kilchoer	Aline Volery